



CNASPP

Collectif national des prestataires d'Appuis Spécifiques et des plateformes de prêt

PLAIDOYER

Pour une reconnaissance pleine et entière des Prestataires d'Appuis Spécifiques et des porteurs de Plateforme de prêt de matériel de compensation au sein de la politique nationale d'inclusion dans l'emploi des personnes en situation de handicap

Document adopté par le collectif le 3 juillet 2026





A – Contexte et enjeux : une transformation profonde de l'écosystème... sans nous

La politique de l'emploi des personnes en situation de handicap traverse une phase de transformation majeure.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la loi sur le Plein Emploi, le rapprochement entre France Travail et Cap emploi au sein du lieu unique d'accompagnement, ainsi que la réforme visant à renforcer la prévention en santé au travail ont profondément redéfini les rôles, les responsabilités et les interactions entre les acteurs du champ de l'insertion et du maintien en emploi. Ce nouveau cadre institutionnel a modifié les équilibres, redessiné les circuits de décision et introduit de nouvelles logiques de gouvernance territoriale.

Compte tenu de ces évolutions, l'Agefiph considère, dans son Plan stratégique 2023-2027, qu'il est par conséquent nécessaire de faciliter l'identification du cadre d'intervention et des rôles des différents acteurs du handicap, sur l'ensemble des étapes des parcours professionnels des personnes en situation handicapées.

L'Agefiph se propose de renforcer sa position d'acteur ressource handicap au service des entreprises, des acteurs de l'orientation, de la formation, de l'accompagnement vers l'emploi et de la santé au travail.

Elle affirme sa volonté de garantir la meilleure offre de compensation pour sécuriser les trajectoires professionnelles des personnes en situation de handicap et viser ainsi le plein emploi de ces dernières.

Elle y souligne aussi que la concertation de l'ensemble des parties prenantes est essentielle pour garantir que les actions réalisées leur sont véritablement bénéfiques et qu'elles s'approprient et mobilisent son offre de service.

Le rapport de l'IGAS publié en janvier 2025 sur la gouvernance de la politique d'emploi des personnes en situation de handicap décrit une architecture conventionnelle et une gouvernance territoriale (PRITH et Réseau Pour l'Emploi) qui peut gagner en lisibilité et en efficacité, au niveau national comme au niveau régional.

Le récent rapport de la Cour des comptes, publié en janvier 2026, consacré à l'évaluation de la politique en faveur de l'inclusion dans l'emploi des personnes en situation de handicap rappelle que le taux de chômage des bénéficiaires de l'obligation d'emploi demeure structurellement plus élevé que celui de la population générale et que les parcours sont trop souvent marqués par des ruptures.

Il appelle à une meilleure efficience des financements et à une plus grande lisibilité des interventions.

Ces éléments sur ce contexte de réformes structurantes et sur cette recomposition systémique traduisent à la fois :

- une invisibilité institutionnelle persistante de notre rôle alors même qu'il est déterminant dans la réussite concrète des parcours. Cette absence de reconnaissance fragilise, en effet, nos interventions alors que nous contribuons directement à la réussite de cette politique d'inclusion.



- une exigence d'amélioration continue de l'efficacité globale et de la cohérence de la politique en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, soulignée par les différents rapports d'évaluation précités. Cette exigence ne pourra pas être atteinte sans intégrer pleinement les partenaires incontournables que sont les Prestataires d'Appui Spécifiques et des Plateformes de prêt de matériel, qui donnent corps à l'offre de compensation de l'Agefiph et qui interviennent au cœur du travail réel d'accompagnement des personnes et des employeurs, en lien étroit avec l'ensemble des partenaires.

B – Les Prestataires d'Appuis Spécifiques : une expertise structurante et un partenariat fort avec l'Agefiph et le Fiphfp

Les Prestataires d'Appuis Spécifiques disposent d'une expertise singulière qui ne se résume pas à une prestation technique ponctuelle. Notre intervention s'inscrit au croisement du handicap, du travail et de l'organisation. Nous analysons les situations de formation et les situations de travail *in situ*, nous évaluons les contraintes réelles d'activité, nous identifions les facteurs de risque de désinsertion professionnelle et nous construisons des solutions adaptées aux environnements professionnels concrets.

Notre connaissance du public BOETH est fine et différenciée. Les situations que nous accompagnons relèvent des déficiences motrices, visuelles, auditives, neurodéveloppementales, des troubles psychiques ou de maladies chroniques évolutives. Chaque situation appelle une réponse individualisée qui articule compensation technique, organisationnelle et humaine. Nous savons éviter les réponses standardisées et privilégier des solutions proportionnées, pertinentes et économiquement responsables.

Par ailleurs, notre expertise technique se distingue fondamentalement de celle des fournisseurs ou des revendeurs de matériel de compensation. Notre rôle n'est pas de promouvoir une solution ou un équipement, mais d'analyser une situation de travail dans toute sa complexité. Nous intervenons dans une posture de neutralité commerciale et d'indépendance. Cette diversité d'approche et cette indépendance garantissent des préconisations ajustées aux besoins réels des personnes et aux contraintes concrètes des organisations.

La compensation technique constitue un champ d'expertise exigeant qui suppose une maîtrise des aides techniques, des technologies d'assistance, des aménagements numériques et de l'ergonomie des postes de travail et de formation. Notre capacité à évaluer précisément les besoins, à tester les solutions et à sécuriser les choix d'investissement contribue directement à l'optimisation des fonds mobilisés par l'AGEFIPH et le FIPHFP. À l'heure où la recherche d'efficacité est au cœur des préoccupations publiques, notre savoir-faire constitue un levier stratégique.

Réduire notre rôle à celui de simples exécutants serait méconnaître la valeur ajoutée que nous apportons en matière de prévention de la désinsertion professionnelle, de maintien durable dans l'emploi et de sécurisation des trajectoires.

Nouer une nouvelle alliance avec l'Agefiph et le Fiphfp est une priorité.



Nous avons déjà évoqué la volonté de l'AGEFIPH de renforcer sa position d'acteur ressource handicap au service des entreprises et des acteurs de l'accompagnement. Cette ambition repose concrètement sur la capacité à proposer une offre de compensation pertinente et opérationnelle. Les Prestataires d'Appuis Spécifiques et les plateformes d'essai et de prêt de matériel donnent corps à cette offre. Sans notre intervention, la politique de compensation resterait théorique.

Nous travaillons aussi quotidiennement avec le Réseau Public de l'Emploi, les employeurs publics et privés, avec les organismes de formation, les services de prévention et de santé au travail, avec les acteurs de l'orientation et de l'accompagnement.

Nous sommes des traducteurs entre le monde du « handicap » et celui du travail. Nous facilitons la compréhension mutuelle, sécurisons les décisions et contribuons à la fluidité des parcours.

Nous sommes les acteurs de l'effectivité du droit à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Nous sommes un acteur structurant de l'écosystème de l'insertion et du maintien en emploi. Notre expérience de terrain nous confère une capacité d'analyse stratégique des besoins émergents, des évolutions des métiers et des ajustements nécessaires des dispositifs.

C – Une capacité à rassembler

Une forte mobilisation autour de notre projet de fédérer, dans le cadre d'une dynamique collective qui s'amorce : Ce sont 44 structures porteuses ou co-porteuses de services appuis spécifiques qui, chaque année, accompagnent plusieurs dizaines de milliers de personnes en situation de travail, de formation ou en recherche d'emploi et qui interviennent auprès de milliers d'entreprises et d'organismes de formation.

Ces 44 structures couvrent :

- L'ensemble des 13 régions métropolitaines ;
- La majorité des territoires ultramarins ;
- Toutes les typologies de « handicap » : auditif, moteur, visuel, TND, psychique ;
- 12 structures porteuses ou co-porteuses de plateformes de prêts.

Ces éléments confirment une large représentativité nationale et une légitimité forte du projet de structuration.

D – Finalités du projet : une voix, notre ambition, une force de proposition et de coopération

En fédérant l'ensemble des associations porteuses d'AS et de plateformes de prêt, notre ambition est :

- De donner une voix unifiée à l'ensemble des membres de notre réseau et d'être reconnu comme partenaire au sein des différentes instances et politiques de conventionnement liées à la définition et à la mise en œuvre de la politique d'emploi des PSH



- D'affirmer la mission d'intérêt général de notre réseau en apportant notre contribution à l'effort collectif d'amélioration de la politique d'inclusion dans l'emploi des personnes en situation de handicap
- D'être force de proposition, d'innovation, d'expérimentation, de construction et de partage de solutions collectives afin de favoriser l'accompagnement coordonné des personnes en situation de handicap, des employeurs et des organismes de formation ;
- De renforcer les coopérations, les synergies, les alliances fortes entre les différents acteurs de l'écosystème pour améliorer l'efficacité globale des actions engagées

E – Une priorité : une proposition de partenariat privilégié avec l'Agefiph

À court terme, notre priorité est de s'inscrire dans une dynamique partenariale avec l'AGEFIPH et le FIPHFP. À cette fin, nous proposons :

- La mise en place d'un cadre de reconnaissance et de dialogue formalisé entre ces deux institutions et le Collectif.
- L'examen conjoint des conditions de structuration et de soutien à cette initiative afin d'en garantir la pérennité et la capacité d'action ;
- La participation à terme du Collectif aux commissions nationales, comme la Commission des politiques d'intervention Agefiph, au comité Utilisateurs chargé de concevoir les outils de gestion et de suivi, ainsi qu'à tout comité ou groupe de travail sur le renouvellement d'appel d'offres, la compensation ou le maintien dans l'emploi, etc... ainsi qu'aux Copil concernant les Appuis Spécifiques organisés au sein des Délégations régionales.

Le renforcement des coopérations avec l'ensemble des acteurs, dans un esprit de dialogue, de transparence et de complémentarité et la reconnaissance institutionnelle demande du temps, de la méthode, des ressources. Mais c'est un investissement structurant pour assurer la visibilité, la légitimité et l'impact à terme de notre Collectif.

CNASPP – Collectif national des prestataires d'Appuis Spécifiques et des plateformes de prêt

Contact : contact@cnaspp.org · Site : cnaspp.org